



AVIS DE SCRUTIN

En date du 1^{er} avril 2020, à 16 h 30, les personnes suivantes ont dûment déposé leur bulletin de candidature au secrétariat du Barreau de Québec conformément à son règlement:

Un bâtonnier :	Me Louis Riverin
Une première conseillère :	Me Caroline Gagnon
Un secrétaire :	Me Jean-Vincent Lacroix
Une trésorière :	Me Elif Oral
Deux conseillers représentant les membres du Jeune Barreau de Québec :	Me Ariane Leclerc-Fortin Me Antoine Sarrazin-Bourgoin
Une conseillère représentant les avocats de l'administration publique et parapublique :	Me Marie-Ève Paré
Deux conseillers représentant les avocats de la pratique privée :	Me Marie-Claude Héroux Me Stéphane Lavoie
Une conseillère représentant les membres du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval :	Me Anne-Marie Laflamme
Une conseillère représentant les avocats œuvrant en entreprise :	Me Geneviève Piché
Trois conseillers représentant les membres de la section:	Me Ariane Gagnon-Rocque Me Samuel Massicotte Me Marie-Eve Proulx

Il y aura donc un scrutin aux postes suivants :

- **Conseiller représentant les avocats de la pratique privée (1 poste)**
- **Conseiller représentant les membres de la section (2 postes)**

Procédure du vote

Le vote se fera par voie électronique du 5 mai 2020 à 9 h au 8 mai 2020 à 16 h suivant les modalités ci-dessous :

- Le 5 mai 2020, à 9 h, chaque membre habile à voter recevra par courriel une invitation à voter à l'adresse courriel inscrite au Tableau de l'Ordre.
- Il suffira de suivre le lien inclus au courriel pour accéder à la plateforme de vote.
- Un membre devra sélectionner le ou les candidats ou candidates de son choix en cochant la ou les cases appropriées.
- Un membre doit voter pour au moins un candidat ou une candidate sans toutefois dépasser le nombre de candidats à élire.
- Si le membre sélectionne plus de candidats ou de candidates que de postes ouverts, le bulletin de vote sera annulé.
- Une fois le vote effectué, le membre devra soumettre son vote à l'aide du bouton prévu à cet effet. Une fois soumis, le vote est final et ne peut pas être modifié.

La proclamation des dirigeants et conseillers élus se fera, par voie électronique, le 13 mai 2020.

(s) Me Hélène Gagnon,
Présidente d'élection